

SERVICE / DIVISION	Service de la planification et réalisation de projets / Planification et réalisation de projets		No SD SD-2024-3064						
OBJET	Recommander au conseil d'autoriser des modifications au programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 du Service de la planification et réalisation de projets								
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 03-Val-des-Arbres 21-Sainte-Rose Date CE souhaitée : 2024-06-12 Date CM souhaitée : 2024-07-09									
Actions : BUDGET Demande d'achat : Non CT requis : Non Années du PTI : 2024-2025-2026									
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table><tr><td>Date</td><td>No résolution</td><td>Objet</td></tr><tr><td>2023-11-01</td><td>CE-20231101-3642</td><td>AUTORISATION - DÉPÔT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL</td></tr></table> Résumé RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour le projet d'aménagement d'un pavillon au bois de l'Équerre, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue; d'autoriser le directeur ou la directrice adjointe du Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière; de signifier à la CMM que la Ville s'engage à payer sa part d'investissement au projet; de confirmer l'engagement de la Ville à: maintenir un accès permanent et public du site visé par le projet et à maintenir l'accès gratuit ou lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la CMM; réaliser les activités de communication énoncées à la présente demande de financement. (SD-2023-5239)				Date	No résolution	Objet	2023-11-01	CE-20231101-3642	AUTORISATION - DÉPÔT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL
Date	No résolution	Objet							
2023-11-01	CE-20231101-3642	AUTORISATION - DÉPÔT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL							

SERVICE / DIVISION	Service de la planification et réalisation de projets / Planification et réalisation de projets	No SD SD-2024-3064
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Situé dans le quartier Sainte-Rose à Laval, le bois de l'Équerre est l'une des dernières grandes forêts urbaines de Laval. Par la présence d'arbres et de milieux humides, ce paysage champêtre et refuge naturel contribue grandement à la qualité de vie des citoyens. Le projet consiste à doter ce parc naturel d'une infrastructure d'accueil de qualité répondant aux standards d'aménagement durable et qui offrira des espaces tels qu'une aire d'accueil, une aire commune publique, des espaces administratifs et de soutien, un atelier, un garage, un stationnement et des espaces extérieurs favorisant la détente. Le projet de construction d'un pavillon d'accueil au bois de l'Équerre viendra répondre à trois piliers fondamentaux de la vision stratégique de la ville de Laval que sont: - Vivante de nature dont l'axe principal d'intervention est l'aménagement du territoire en offrant un nouveau pavillon d'accueil à la population lavalloise. - Humaine de nature dont l'axe principal d'intervention est le citoyen en offrant un lieu sécuritaire, de qualité et axé sur la proximité avec la nature. Toujours selon le même pilier, le pavillon d'accueil du bois de l'Équerre se veut un lieu d'éducation, de sensibilisation et de découverte de la nature. - Entrepreneuse de nature dont l'axe principal d'intervention est l'économie par son partenariat avec l'organisme Canopée pour mener à bien sa mission de conservation, d'aménagement et de mise en valeur des bois de Laval. Le service du SPRP souhaite procéder à la réaffectation des sommes prévues pour le projet "Travaux de réfection et d'aménagement fonctionnel au 3225, boul. St-Martin Est" (Poste Gendarmerie de l'Est - PGE) au projet "Pavillon Bois de l'Équerre", tel qu'approuvé par le CPI le 3 juin 2024. L'impact de cette réaffectation est le suivant (taxes nettes incluses): Pavillon bois de l'Équerre: +13 588 000\$ Travaux de réfection et d'aménagement fonctionnel au 3225, boul. St-Martin Est: (13 500 000\$) Impact net au PTI 2024-2026 : +88 000\$ Une subvention d'un montant maximum de 6 676 259\$ (taxes nettes incluses) a été approuvée par la CMM le 4 avril 2024 pour le projet Pavillon Bois de l'équerre.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS Voir pièce jointe (intervention du Service des finances)		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil d'approuver les modifications suivantes au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026 pour les projets ci-dessous mentionnés: - l'ajout du projet « 70-00053 Pavillon Bois de l'Équerre », au montant de 13 588 000 \$; - le retrait du projet « 54-00082 Travaux de réfection et d'aménagement fonctionnel au 3225, boul. St-Martin Est (Poste Gendarmerie de l'Est - PGE) », au montant de 13 500 000 \$.		